

# La Balagne dispose désormais de parcours vélo labellisés

La Balagne dispose, sur ses deux intercommunalités, de 220 kilomètres de parcours cyclables, pour tous les âges et les niveaux.

Pour fédérer les pratiquants de deux roues, le nouveau club Muntagna bikes a signé, hier après-midi au restaurant L'Asco de L'Île-Rousse, une convention d'affiliation à la Fédération française de cyclisme.

Le club, présidé par Jean-Philippe Martelli, aura désormais pour vocation de réunir les amoureux de cyclisme et de promouvoir la discipline.

"Au départ, nous sommes surtout un groupe d'amis passionnés de vélo, explique-t-il. Nous avons décidé de créer ce club pour nous structurer, et permettre à la Balagne de promouvoir ses parcours. Nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir cette affiliation ici, au restaurant L'Asco, qui est aussi notre siège social".

## Le second territoire labellisé après la Costa-Verde

Cette convention était aussi une prérogative pour officialiser le partenariat entre la Communauté de communes de L'Île Rousse-Balagne et la Fédération française de cyclisme. Ainsi, la création de cette structure a permis de dé-



L'interco' L'Isula-Balagna et le nouveau club Muntagna bikes ont obtenu une labellisation de la Fédération française de cyclisme pour les 220 kilomètres de parcours vélo de Balagne. /PHOTO P.P.

cerner au territoire de Balagne le label Sites VTT/FFC pour l'année 2020.

Cette labélisation est la deuxième de Corse, après celle obtenue par la Costa Verde, et regroupe 195 sites sur toute la France. Elle permettra à la microrégion de bénéficier d'une plus grande visibilité sur le plan national et international.

"Le comité Corse de cyclisme a contractualisé avec la communauté de communes de L'Île-Rousse Balagne pour officialiser cette labélisation, complète Stéphane Ruspini, le président du comité corse de cy-

clisme. La Balagne a répondu à tous les critères pour l'obtention de ce label, ne manquait jusqu'à présent que la présence d'un club support qui va assurer cette promotion".

De la visibilité pour les cyclistes mais également une mise en avant de l'ensemble du territoire balain, comme l'explique Attilius Ceccaldi, le président de l'office intercommunal du tourisme :

"Ce label est la récompense de la politique menée depuis plusieurs années autour de la pratique du vélo. C'est aussi une vitrine pour la région. Cette discipline s'ajoute aux

autres activités de nature proposées par l'intercommunalité. Ces activités permettent de valoriser le territoire et surtout l'intérieur."

Cette labélisation permet de mettre en valeur les 220 kilomètres de parcours cyclable, qui s'ajoutent aux 350 kilomètres de sentiers créés et entretenus sur les 36 communes de Balagne.

**PIERRE PASQUALINI**

La communauté de communes de l'Isula-Balagna dispose, pour la gestion des sites de vélo, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage concédée par l'intercommunalité Calvi-Balagne.